

# Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

n° 219-24 C

**Objet :** *RD - Approbation des tarifs d'entrées et de prestations des piscines d'agglomération à compter du 6 janvier 2025*  
*Abrogation de la délibération n° 159-21 C du 4 novembre 2021*

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

*L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre à dix-neuf heures quinze*, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Cyrille Causse
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1  
Eric Delhommeau

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Michel Camoz à Alain Caraco - de Jean-Pierre Casazza à Gaëtan Pauchet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Micheline Myard-Dalmais à Florence Bourgeois - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Farid Rezzak à Marie Bénévise - de Alain Thieffenat à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Martin Noblecourt

• conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

**GRAND CHAMBÉRY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

# Conseil communautaire du 07 novembre 2024

délibération n° 219-24 C

objet **RD - Approbation des tarifs d'entrées et de prestations des piscines d'agglomération à compter du 6 janvier 2025**

**Abrogation de la délibération n° 159-21 C du 4 novembre 2021**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, rappelle que depuis 2022 et l'exploitation simultanée des deux piscines, les tarifs des deux piscines ont été harmonisés, facilitant le parcours usagers des piscines.

Après deux ans d'application, cette voie tarifaire a répondu aux attentes laissant à l'utilisateur le choix de son lieu de pratique fondé sur les activités ou services proposés par chaque établissement sans considération du critère prix.

La nouvelle grille tarifaire applicable à partir de janvier 2025 confirme l'harmonisation dans les deux piscines qui se décline de la manière suivante :

- un tarif unitaire unique de 4,80 € pour les adultes,
- un tarif unitaire unique de 3,70 € pour les tarifs réduits (moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi...),
- des abonnements de 10 entrées remisés de 10 %, valables dans les deux piscines toute l'année, soit 43,20 € pour les 10 entrées adultes et 33,30 € pour les 10 entrées tarifs réduits,
- des tarifs de cours collectifs de natation, entrée comprise, à 8,50 € pour les enfants et 9,90 € pour les adultes,
- un abonnement de 10 cours d'aquagym à 90 € entrée comprise.

Une majoration est maintenue en été à la piscine du Stade pour les seuls tarifs d'entrées unitaires.

Les évolutions proposées poursuivent également l'objectif d'augmentation de la fréquentation mettant l'accent sur l'adéquation entre le tarif et l'usage de la piscine :

- Absence de hausse tarifaire sur les tarifs d'entrée existants.
- Favoriser la pratique par la création de 2 nouveaux abonnements où la donnée temps est valorisée :
  - o un abonnement horaire 10 heures à 48 €. Il s'agit d'un abonnement plébiscité par les nageurs réguliers et qui existe dans beaucoup d'établissements aquatiques. Dans cet abonnement, le temps de déshabillage et de rhabillage est décompté, ce qui permet à l'utilisateur de payer le temps réel passé dans le bassin. Par exemple, pour un temps de pratique effectif de 40 minutes (soit environ le temps passé par un nageur régulier pendant la pause méridienne ou après le travail), cet abonnement procure 15 entrées pour un tarif de 48 € (soit 3,20 € la séance, soit moins que l'entrée unitaire de l'abonnement au tarif réduit 10 entrées à 3,30 €), contre 15 entrées pour un tarif de 65 € dans le cas d'un abonnement de 10 entrées classiques par exemple, soit une réduction de 35 %. Cette offre complète les autres abonnements existants et augmente donc le choix de l'utilisateur pour trouver l'abonnement le plus avantageux possible par rapport à sa pratique,
  - o un abonnement de 10 entrées heures creuses à 29 € utilisable à la piscine de Buisson Rond de 13h à 14h30 4 jours par semaine, ainsi que de 11h30 à 13h le samedi, et à la piscine aqualudique du Stade la dernière heure d'ouverture hors dimanche. Avec cette mesure incitative, la fréquentation de la dernière heure d'ouverture pourrait augmenter de 30 %.
- Donner la possibilité de louer des espaces pour des séminaires ou des festivités diverses selon des modalités bien définies et sans restriction des usages grand public habituels :
  - o location de l'espace bien-être, location des extérieurs de la piscine aqualudique du Stade,
  - o location de matériel festif ou sportif : structure gonflable, matériel aquaform' comme vélo, trampoline, ou tapis de course.
- Proposer des coffrets cadeaux découverte selon des thématiques enfants, adolescents, adultes et cocooning.
- Conforter l'activité bébé nageur avec un abonnement de 10 séances à 108 € remisé de 10 %.

- Disposer d'un panel de tarifs applicables lors des évènementiels, qui s'échelonnent entre 4 € et 12 € selon l'âge du participant et la gamme de prestation proposée.

En marge de cet objectif général, des ajustements sur des cohérences de tarifs et de praticité de facturation sont proposés. La tarification de location de ligne d'eau, de salle de réunion à la demi-heure est préférée à celle du tarif de l'heure pleine, permettant ainsi une plus grande souplesse de facturation.

Il est également procédé à quelques suppressions de tarifs lorsque l'offre ne correspond plus au projet. Ainsi, la fermeture de l'espace bien-être de la piscine de Buisson Rond, en cohérence avec le plan de sobriété énergétique, occasionne la suppression des tarifs sauna / hammam de la piscine de Buisson Rond ou le renoncement à la vente de certains produits de piscine comme les serviettes de bain, filets.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**Vu** l'avis de la commission équipements collectifs du 16 octobre 2024,

**Vu** l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 17 octobre 2024,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :** **d'abroger** la délibération n° 159-21 C du 4 novembre 2021 à compter du 6 janvier 2025,

**Article 2 :** **d'approuver** la grille tarifaire d'entrées et de prestations de la piscine de Buisson Rond applicable à partir du 6 janvier 2025,

**Article 3 :** **d'approuver** la grille tarifaire d'entrées et de prestations de la piscine aqualudique du Stade applicable à partir du 6 janvier 2025.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **219-24 C**

Objet de l'acte : RD - Approbation des tarifs d'entrées et de prestations des piscines d'agglomération à compter du 6 janvier 2025  
Abrogation de la délibération n° 159-21 C du 4 novembre 2021

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 07 novembre 2024

Annexe(s) : Grille tarifaire piscine aqualudique,  
Grille tarifaire piscine de Buisson Rond

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241107-lmc1H32442H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H32442H1

Date de transmission en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de réception en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de publication sur le site internet: jeudi 14 novembre 2024